



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-cinquième session

21-22 septembre 2020¹

Note d'information

Résumé

1. Étant donné qu'il a été décidé d'organiser la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient à distance, les Membres sont invités à participer aux séances de la session et à consulter les documents disponibles en ligne quand ils le souhaitent. Afin de rendre la réunion en ligne plus efficace, certains documents seront examinés au préalable par correspondance écrite sur l'espace de dialogue régional (voir la section F), qu'on trouvera à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/nerc35/login/>
2. Les éventuelles observations, questions ou analyses relatives aux documents doivent être communiquées par courrier électronique à l'adresse NERC-Dialogue@fao.org, au plus tard le 15 septembre 2020.
3. Les documents sont disponibles sur la page <http://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/nerc35/documents/fr/>.
4. L'adoption de l'ordre du jour et du calendrier ainsi que la cérémonie d'ouverture auront lieu le 21 septembre de 10 heures à 11 heures (UTC+2).
5. Les débats de la table ronde ministérielle, axés sur le thème «Transformer les systèmes alimentaires au service de la réalisation des ODD et dans le sillage de la pandémie de covid-19», se tiendront le 21 septembre de 11 heures à 12 h 30 (UTC+2).
6. La réunion ministérielle examinera les questions relatives aux programmes le 22 septembre, de 10 heures à 11 h 30 (UTC+2).
7. L'examen et adoption du rapport de la Conférence régionale et la clôture de la Conférence auront lieu le 22 septembre, de 11 h 30 à 13 heures (UTC+2).
8. Il est rappelé aux délégations que la session sera diffusée en direct sur le web.

¹ Session initialement prévue du 2 au 4 mars 2020, à Mascate (Sultanat d'Oman).

A. Organisation de la Conférence régionale

1. La trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient se déroulera en ligne les 21 et 22 septembre 2020.
2. Cette décision a été prise après que le Directeur général a consulté le Président de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et le Groupe Proche-Orient de la FAO, qui ont également convenu des procédures spécifiques applicables à cette session à distance.
3. Les procédures propres aux modalités virtuelles indiquées dans la présente note d'information seront confirmées par les participants à la Conférence régionale au moment de l'examen du point 1 - *Adoption de l'ordre du jour et du calendrier*, et ladite confirmation sera consignée dans le rapport de la trente-cinquième session de la Conférence régionale.
4. Toutes les séances de la Conférence régionale se dérouleront sur la plateforme de visioconférence Zoom. Le lien permettant de s'inscrire à la réunion sur Zoom sera communiqué dans un autre courrier.
5. La cérémonie d'ouverture se tiendra en ligne à 10 heures (UTC+2) le lundi 21 septembre 2020.
6. Toutes les séances indiquées ici sont à l'heure du Bureau régional de la FAO (UTC+2).
7. Le Secrétaire de la Conférence régionale enverra quotidiennement un programme des séances. On y trouvera des informations détaillées sur les activités de la Conférence régionale, le calendrier des réunions, les questions à l'examen, ainsi que divers renseignements d'ordre général.
8. L'ordre du jour provisoire annoté (NERC/20/1 Rev.3), le calendrier provisoire (NERC/20/INF/2 Rev.2) et la liste provisoire des documents (NERC/20/INF/3 Rev.2) seront communiqués aux délégués en même temps que la lettre d'invitation et pourront également être consultés sur le site web de la Conférence régionale, à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/nerc35/documents/fr/>.
9. Le Secrétaire de la Conférence régionale est M. Serge Nakouzi, Représentant régional adjoint du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. Étant donné que la Conférence régionale est hébergée par le Sultanat d'Oman, M^{me} Nora Ourabah Haddad, Représentante de la FAO à Oman, est la Fonctionnaire des affaires de la Conférence². Ils seront assistés par des fonctionnaires de l'Organisation, dont le nom et les fonctions seront indiqués sur une liste publiée le premier jour de la session.

B. Langues de travail

10. L'interprétation simultanée sera assurée dans les langues de travail de la Conférence régionale, à savoir l'anglais, l'arabe et le français. Les documents de la Conférence régionale seront également publiés dans ces trois langues.

C. Documents

11. La page web de la Conférence régionale est disponible à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/nerc35/fr/>.

² Veuillez prendre connaissance de leurs coordonnées à la Section G ci-dessous.

12. Les documents de travail seront mis à la disposition de tous les gouvernements et organisations participants, avant le début de la Conférence régionale, à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/nerc35/documents/fr/>. Les documents rédigés pendant la Conférence régionale seront disponibles sur la page web de la Conférence, à la même adresse.

D. Projets de recommandations et modifications proposées

13. Les délégués qui souhaitent présenter des projets de recommandations ou d'autres documents appelant une décision de la Conférence régionale sont priés de les rédiger en anglais et de les remettre au Secrétaire de la Conférence régionale, au format électronique, à l'adresse FAO-RNE-NERC@fao.org.

E. Communication préalable du texte des discours et déclarations

14. Les délégations sont encouragées à limiter leurs déclarations écrites à un maximum de 800 mots. Nous leur demandons de bien vouloir faire parvenir une copie électronique, en anglais, en arabe ou en français, de leur déclaration au secrétariat de la Conférence régionale, à l'adresse FAO-RNE-NERC@fao.org, avant le vendredi 18 septembre 2020, ce qui garantira qu'elle figure dans le projet de rapport.
15. Les déclarations reçues seront annexées à la version définitive du rapport de la session.
16. Les participants sont aussi invités à communiquer des déclarations préenregistrées qui seront publiées sur la page web de la Conférence régionale, à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/nerc35/fr/>.
17. Les déclarations filmées doivent parvenir au secrétariat de la Conférence régionale au format MP4 d'ici au vendredi 18 septembre 2020. Les vidéos doivent être envoyées à l'adresse FAO-RNE-NERC@fao.org à l'aide d'un lien vers n'importe quel service commercial de transfert de fichiers volumineux.
18. Les règles techniques relatives aux interventions préenregistrées sont les suivantes:
- l'enregistrement vidéo doit être produit en définition full HD (1920 × 1080);
 - le fichier, au format MP4, doit avoir été compressé afin d'être plus léger et de pouvoir être diffusé sur Zoom;
 - une fois compressée, une vidéo de 3 ou 4 minutes doit occuper 80 mégaoctets, soit un débit de 3,5 Mb/s (mégabits par seconde). Au-delà, le poids du fichier risque de provoquer des problèmes techniques au moment de la lecture et du visionnage; Il convient de compresser la vidéo avant de l'envoyer au secrétariat de la Conférence régionale;
 - prière d'éviter les vidéos au format MOV.

F. Examen anticipé de points de l'ordre du jour par correspondance écrite

19. Étant donné qu'il a été décidé d'organiser la trente-cinquième session de la Conférence régionale en ligne, et qu'il faut prendre en compte les contraintes liées à la plage de fuseaux horaires de la région Proche-Orient, le programme sera condensé. Afin de simplifier les travaux de la Conférence régionale, les documents suivants seront examinés au premier chef selon une procédure de correspondance écrite:

- a. NERC/20/3 Réseau des bureaux décentralisés
 - b. NERC/20/7 Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
 - c. NERC/20/INF/5 Récapitulatif des recommandations émanant des Commissions régionales et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient en ce qui concerne: i) les questions de politique et de réglementation et ii) les questions de programme et de budget
 - d. NERC/20/INF/15 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)
 - e. NERC/20/INF/16 Révision de la Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition
 - f. NERC/20/INF/21 L'innovation numérique au service de la promotion de l'agriculture 4.0 dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord
 - g. NERC/20/INF/17 Évaluation des pertes et gaspillages de nourriture liée à la méthode d'analyse des pertes de denrées alimentaires
 - h. NERC/20/2 Annexe web 5 Informations actualisées sur l'élaboration du nouveau Cadre stratégique
 - i. NERC/20/INF/22 Rapport de la première réunion consultative technique régionale en vue de la trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient
 - j. NERC/20/INF/23 Rapport de la deuxième réunion consultative technique régionale en vue de la trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient
20. Les documents susmentionnés sont disponibles sur l'espace de dialogue régional à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/nerc35/login/>. À la suite de leur inscription, les participants recevront un courrier électronique comportant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe.
21. Les Membres sont invités à présenter leurs éventuelles questions et observations sur les documents publiés sur l'espace de dialogue régional par courrier électronique à l'adresse NERC-Dialogue@fao.org au plus tard le mardi 15 septembre 2020. Prière d'indiquer clairement dans l'objet et le corps du message le point de l'ordre du jour concerné.
22. Le cas échéant, le secrétariat apportera une réponse écrite aux observations reçues. L'ensemble des commentaires envoyés par les Membres et des réponses fournies par la FAO seront publiés par le secrétariat de la Conférence régionale sur l'espace de dialogue régional d'ici au vendredi 18 septembre 2020.
23. Les points examinés au titre de la correspondance écrite feront partie intégrante des délibérations et du rapport de la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient.

G. Demandes d'ordre général

24. Toute la correspondance concernant la Conférence régionale doit être adressée à la personne suivante:

Secrétaire de la Conférence régionale**M. Serge Nakouzi**

Trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Boîte postale 2223, Le Caire (Égypte)

Tél.: (+202) 33316000

Télécopie: (+202) 37495981 ou 33373419

Adresse électronique: FAO-RNE-NERC@fao.org

en mettant en copie:

Chargée des affaires de la Conférence à Oman**M^{me} Nora Ourabah Haddad**

Téléphone: (+968) 24955405

Télécopie: (+968) 24601642

Adresses électroniques: FAO-Oman@fao.org; nora.ourabahhaddad@fao.org

Durant la Conférence régionale, les coordonnées du secrétariat sont les suivantes:

Titre: Représentant régional adjoint du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Adresses électroniques: RNE-DRR@fao.org; RNE-ADG@fao.org; FAO-RNE-NERC@fao.org

Tél.: (+202) 33316000

H. Diffusion sur le web

25. Toutes les séances plénières seront diffusées en direct et/ou seront consultables par la suite sur le site web de la Conférence régionale à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/nerc35/fr/>.

I. Information et communication avec la presse

26. Pendant toute la durée de la Conférence régionale, un chargé d'information de la FAO, assisté d'une équipe des services de conférence, assurera les contacts avec la presse et sera responsable des questions concernant l'information du public.

J. Inscription en ligne

27. Les participants doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: <https://fao.zoom.us/meeting/register/tJwpdOCpqT4qGdJEPu7RtUyLVZr54y0pMMZD>, à la suite de quoi ils recevront le lien de la réunion Zoom.
28. Veuillez noter que tous les délégués et les observateurs sont invités à s'inscrire à la session en ligne même s'ils ont déjà présenté une demande d'inscription en vue de la session initialement prévue en personne.